



Convocation pour une réunion du Conseil communal
du mercredi 25 janvier 2023
à 9.00 heures dans la mairie à Oberanven

ORDRE DU JOUR

1. En séance à huis clos :
 - Personnel communal :
 - Promotion d'un fonctionnaire au grade supérieur ;
 - Nomination d'un employé communal dans le groupe d'indemnité B1 ;
 - Prolongation de stage d'un fonctionnaire.
2. Informations et correspondance.
3. Présentation du rapport d'activité de la maison des jeunes Niederanven pour l'année 2022.
4. Résolutions dans le cadre du « Pacte Nature » : approbation.
5. Approbation du concept de digitalisation durable de la commune de Niederanven.
6. Approbation de conventions entre la Commune et :
 - l'Action solidarité Tiers Monde et le Mouvement Ecologique, ayant pour objet de définir les finalités, actions et structures destinées à être réalisées sous la dénomination « Klimabündnis Lëtzebuerg –Alliance pour le climat Luxembourg » ;
 - l'Asbl « VALORLUX » dans le cadre de la collecte sélective des PMC en vue de leur valorisation (avenant à la convention).
7. Convention relative à la mise à disposition de l'église d'Ernster : approbation.
8. Confirmation de règlements temporaires de la circulation.
9. Transactions immobilières :
 - échange de biens immobiliers sis aux lieux-dits « route de Trèves », section B de Senningen et « Waldhof », section E de Gréngewald ;
 - acquisition d'un bien immobilier sis au lieu-dit « rue Andethana », section C d'Oberanven.
10. CENTREST :
Nomination d'un membre représentant la commune au conseil d'administration de l'office social.
11. Adaptation du règlement général de la circulation de la commune de Niederanven.
12. Reclassement de parcelles sises au lieu-dit « Rue du Château », section B de Senningen, du domaine public communal en domaine privé communal.

13. Approbation de projets de lotissement aux lieux-dits :
 - « Rue des Pins » au Senningerberg ;
 - « Route de Trèves » à Niederanven ;
 - « Route de Trèves » à Senningen ;
 - « Domaine des Bleuets » au Senningerberg ;
 - « Rue Principale » à Ernster ;
 - « Rue du Golf » au Senningerberg.
14. Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT2023) : avis du Conseil communal.
15. Dénomination d'une rue à Niederanven.
16. Présentation du plan pluriannuel de financement.
17. Approbation de divers décomptes.
18. Questions des conseillers – Questions des habitants.
19. Séance restreinte.

Niederanven, le 19 janvier 2023.
Le Collège échevinal.